

COMMISSION CULTURE DE RÉGIONS DE FRANCE



AUDITION DE GAËTAN BRUEL,
PRÉSIDENT DU CENTRE NATIONAL DU
CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

L'audition a été :

Présidée par : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice et conseillère régionale de Normandie

Préparée par : Ganesh PEDURAND, conseiller Culture de Régions de France
et Victor PERIGAUD, stagiaire au sein de Régions de France

DÉROULÉ DE L'AUDITION

- **15h30-15h40 :** Introduction par la Présidente de la Commission Culture de Régions de France, Catherine Morin-Desailly
- **15h40 - 15h55 :** Propos introductif du Président du CNC suite aux propositions de Régions de France
- **15h55-16h40 :** Échange avec les élus de l'Atelier Culture de Régions de France

PARTICIPANT/ES INVITÉ/ES

- **Gaëtan Bruel**, Président du CNC
- **Daphné Bruneau**, Directrice adjointe du CNC
- **Fanny Busson**, Cheffe du service de la coopération territoriale du CNC

CADRE ET ENJEUX DE LA RENCONTRE ENTRE LA COMMISSION CULTURE DE RÉGIONS DE FRANCE ET LE PRÉSIDENT DU CNC

À l'approche du renouvellement des conventions triennales entre le CNC et les Régions, Régions de France a formulé 27 propositions concrètes pour préserver la vitalité du cinéma, rééquilibrer le modèle de financement et renforcer l'impact territorial des politiques culturelles.

Présentées lors du Festival de Cannes, ces propositions s'inscrivent dans une volonté de dialogue renforcé avec l'État et le CNC. Elles traduisent la mobilisation des Régions face à un déséquilibre croissant du soutien public au secteur, et la nécessité d'une gouvernance plus concertée.

C'est dans ce cadre que Gaëtan Bruel, président du CNC, a été auditionné par la commission Culture de Régions de France, afin de poursuivre le dialogue engagé et d'échanger sur les perspectives d'évolution du partenariat entre le CNC et les collectivités

“

INTRODUCTION DE CATHERINE MORIN-DESAILLY, SÉNATRICE ET PRÉSIDENTE DE L'ATELIER CULTURE



Constats

- Le partenariat structurant entre l’État et les Régions, via les conventions CNC-Régions, a significativement renforcé la coopération et reconnu le rôle central des Régions dans la politique cinématographique.
- Les Régions accompagnent la filière cinématographique sur l’ensemble de la chaîne de valeur : elles soutiennent la production, la diffusion à travers festivals, salles de cinéma, et l’adaptation aux nouveaux formats.
- En période de crise sanitaire, les Régions ont joué un rôle déterminant en assurant la continuité des dispositifs d’accompagnement.
- Malgré son efficacité, le modèle décentralisé demeure fragile, notamment face aux baisses de certaines dotations départementales qui mettent en tension le maillage territorial.
- La filière de l’animation est particulièrement fragilisée, faisant l’objet d’une vigilance accrue.
- Les pressions budgétaires croissantes laissent présager des arbitrages difficiles dans les années à venir, susceptibles d’impacter les capacités d’intervention culturelle des Régions.

Problématiques identifiées par les Régions

- Le respect des engagements financiers reste un enjeu majeur : le principe initial du « un pour deux » s’est parfois transformé en un « un pour trois » voire “un pour 4” dans certaines régions, malgré les efforts des collectivités.
- Le gel des crédits pénalise directement les capacités d’action de plusieurs territoires.
- La fragilisation du dispositif « École au cinéma » interroge la pérennité de cette mission essentielle d’éducation à l’image.
- Le soutien aux collectivités ultramarines reste insuffisant, notamment Mayotte où il n’existe pas de convention avec le CNC et où les deux accès au cinéma existant avant le passage du cyclone Chido sont durablement abîmés.
- Il est nécessaire d’assurer la continuité d’un soutien durable au cinéma et à l’audiovisuel dans les territoires. La production décentralisée est mise sous tension par un contexte budgétaire contraint.
- La lisibilité et la stabilité des financements doivent être améliorées pour sécuriser les cofinancements et les conventions à venir.
- Une meilleure articulation entre conventions nationales et spécificités territoriales, y compris ultramarines, est indispensable.

”



“

INTRODUCTION DE GAËTAN BRUEL PRÉSIDENT DU CNC

1/2

”

Constats

- Les collectivités territoriales assurent près des deux tiers de la dépense culturelle en France, un engagement majeur mais insuffisamment reconnu politiquement.
- Le modèle culturel français reste encore trop centré sur l'État, perçu comme l'unique acteur moteur (« seul Deus ex machina ») de la politique culturelle, ce qui limite la reconnaissance et la valorisation des collectivités.
- Le Centre national du cinéma (CNC) incarne un engagement financier important, avec environ 1 milliard d'euros
- Le secteur culturel, particulièrement le cinéma et l'animation, fait face à un paradoxe : un écosystème solide et reconnu à l'international, confronté à une crise inédite liée aux évolutions technologiques, notamment l'émergence de l'intelligence artificielle et la mutation des usages numériques (multiplication des plateformes gratuites, YouTube).
- Le décret SMAD, adopté en 2021 dans un contexte de filière prospère, s'avère aujourd'hui inadapté, avec des obligations peu efficaces qui ne favorisent pas suffisamment la création originale, notamment face à la domination des plateformes satisfaisant leurs exigences par l'achat de contenus existants.
- La fréquentation des salles de cinéma diminue, tandis que les recettes publicitaires du linéaire se transfèrent massivement vers le numérique, entraînant une baisse significative des revenus du secteur.

“

INTRODUCTION DE GAËTAN BRUEL PRÉSIDENT DU CNC

2/2



Les enjeux identifiés par le CNC suite aux propositions de Régions de France

- Refonder un pacte culturel modernisé entre l’État et les collectivités, afin de mieux penser leur complémentarité et de répartir plus efficacement les ressources, tant sectoriellement que géographiquement.
- Construire une stratégie culturelle partagée, dépassant les visions générales pour s’appuyer sur des diagnostics précis et oser « mettre en chantier des choses qu’on n’avait jamais osé discuter ensemble ».
- Accompagner et anticiper les mutations profondes des usages des publics et des professionnels, à travers les pratiques numériques, l’intelligence artificielle, les nouveaux formats et les plateformes de diffusion.
- Sauver et repositionner des filières stratégiques, en particulier l’animation, menacée dans un avenir incertain, en inventant une voie française ambitieuse et innovante.
- Accroître la visibilité des investissements culturels locaux, aujourd’hui trop méconnus du grand public comme des décideurs politiques, afin de renforcer la reconnaissance politique et symbolique de l’engagement territorial en faveur de la culture, au-delà de la seule dimension budgétaire.
- Adapter les outils réglementaires aux mutations du secteur, avec une attention particulière à la révision des textes structurants tels que le décret SMAD, pour mieux soutenir la création originale et répondre aux défis contemporains.
- Prendre la mesure de l’enjeu de la diffusion : accompagner les salles dans un travail d’éditorialisation afin de préserver la diversité des œuvres, susciter la fréquentation régulière et éviter une concentration excessive sur un petit nombre de succès.
- Garantir l’équité dans l’aide à la production entre régions fusionnées et non fusionnées, en tenant compte des moyens humains et financiers disponibles, afin d’éviter les disparités territoriales.
- Renforcer les parcours d’auteurs et penser la complémentarité entre les échelons régional et national pour mieux structurer l’écosystème culturel et ses soutiens.

”

LES QUESTIONS DE LA COMMISSION CULTURE

Question de Catherine Morin-Desailly, Sénatrice et Présidente de la Commission déléguée Culture

Comment expliquez-vous les écarts observés entre les régions dans le respect du ratio d'effort financier un pour deux, alors que ce mécanisme fiscal vertueux est censé garantir une équité et un rééquilibrage entre territoires, et comment assurer une meilleure transparence et équité dans l'investissement des régions dans la filière culturelle ?

Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- La question des aides à la production reste importante, les ressources sont limitées et doivent être réparties avec discernement.
- Le CNC est ouvert à une discussion approfondie et transparente avec les régions pour identifier ensemble les priorités, notamment sur la diffusion et l'accès aux publics.
- La diffusion doit être au cœur des priorités, car elle conditionne la dynamique future du secteur culturel, notamment face aux évolutions rapides des usages et des financements.
- Une logique de juste compensation et d'équité est recherchée, en tenant compte des contraintes financières propres à chaque collectivité et au CNC lui-même.
- Le CNC est prêt à mobiliser des moyens financiers, de manière ciblée et concertée avec les régions, afin d'œuvrer utilement malgré des ressources limitées.

Question de Delphine Benassy, Vice-présidente Culture Centre-Val-de-Loire

Pourriez-vous préciser les perspectives d'évolution que vous identifiez, notamment à la lumière du rapport Geffray, en matière d'éducation artistique et culturelle ? Dans ce cadre, un rééquilibrage de l'intervention de l'État et du CNC est-il envisagé dans les futures conventions ?



Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- Un rééquilibrage des interventions entre l'État, le CNC et les collectivités pourra être envisagé dans les prochaines conventions, afin de mieux reconnaître les initiatives locales et d'assurer une gouvernance partagée, lisible et efficace des dispositifs.
- Les déséquilibres territoriaux identifiés dans le rapport appellent une meilleure territorialisation des interventions, avec une reconnaissance du rôle moteur de certaines Régions.
- Les futures conventions devront permettre un engagement plus explicite de l'État et du CNC dans le soutien aux politiques régionales d'EAC déjà bien implantées.



LES QUESTIONS DE LA COMMISSION CULTURE



Question de Delphine Benassy, Vice-présidente Culture Centre-Val-de-Loire

Dans quelle mesure le soutien à l'écriture et aux auteurs, déjà mis en œuvre par certaines Régions, pourrait-il être intégré aux objectifs des prochaines conventions entre l'État, le CNC et les collectivités ?



Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- Le soutien à l'écriture constitue aujourd'hui un point faible des conventions, notamment en ce qui concerne les auteurs émergents ou non adossés à une structure de production.
- Plusieurs Régions ont développé des dispositifs pionniers, parfois antérieurs à l'intervention nationale, qui doivent désormais être mieux articulés avec les politiques du CNC.
- L'intégration du soutien à l'écriture et aux auteurs dans les futures conventions fait partie des axes de travail prioritaires.
- Le temps de l'écriture doit être reconnu comme un moment essentiel de la création, justifiant une politique de soutien spécifique, complémentaire de celle consacrée à la production.

Question de Delphine Benassy, Vice-présidente Culture Centre-Val-de-Loire

Alors que certaines Régions portent seules des politiques ambitieuses de diffusion en milieu rural, comme le dispositif Ciné Mobile en Centre-Val de Loire, de quelle manière cet enjeu pourrait-il être reconnu et intégré dans le cadre des prochaines conventions ?



Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- La diffusion constitue un maillon stratégique de la politique audiovisuelle, en particulier dans les territoires ruraux et peu denses.
- Les dispositifs tels que Ciné Mobile doivent être reconnus comme des modèles exemplaires de service public culturel et de maillage territorial.
- Les futures conventions devront intégrer des objectifs clairs sur la diffusion, avec la possibilité de cofinancements entre Régions, État et CNC.
- Une meilleure prise en compte de ces politiques est nécessaire, notamment en identifiant des formes de coopération adaptées aux réalités des bassins de vie.
- Le soutien aux actions de diffusion territorialisée doit figurer parmi les engagements structurants des prochaines conventions.



LES QUESTIONS DE LA COMMISSION CULTURE



Intervention de Zouhourya Mouyad, Vice-présidente Culture de Mayotte

La Vice-présidente a interpellé sur la situation actuelle à Mayotte, notamment en ce qui concerne la reconstruction des salles de cinéma. Elle a également souligné l'absence de convention entre le CNC et le Département, et a appelé à la poursuite du dialogue déjà engagé sur ce sujet.



Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- La situation de Mayotte est extrêmement particulière et urgente, notamment en matière d'infrastructures et d'accès à l'image, dans un contexte post-cyclonique fragilisé.
- Le CNC réaffirme sa volonté d'accompagner les Outre-mer en tenant compte des réalités différencierées de chaque territoire, dans une logique d'équité territoriale et d'ancrage républicain.
- Une attention spécifique est portée à Mayotte, où la reconstruction de l'écosystème cinéma est identifiée comme une priorité. Deux chantiers structurants sont évoqués :
 - La reconstruction des deux salles existantes.
 - La mise en place d'un dispositif conventionnel adapté, avec l'accord de principe déjà acté.
- Le CNC se déclare pleinement disponible pour un rendez-vous bilatéral afin d'avancer concrètement avec les acteurs du territoire.

Question d'Elisabeth Douzille - Directrice Culture de la Nouvelle-Aquitaine

Comment envisager un redéploiement des financements des départements, contraints de réduire leurs aides à la production, vers d'autres collectivités, de manière temporaire ou pérenne, afin d'assurer la continuité et l'efficacité des soutiens culturels dans la région ?



Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- Ce redéploiement doit s'inscrire dans un cadre concerté et partenarial entre l'ensemble des collectivités territoriales concernées afin de garantir la continuité et la cohérence des soutiens culturels sur le territoire.
- Il importe d'éviter toute rupture dans le financement des acteurs culturels, en particulier des structures associatives qui constituent un socle essentiel de la vitalité culturelle locale.
- La coresponsabilité entre départements, régions et autres collectivités est une condition *sine qua non* pour assurer l'efficacité et la pérennité des dispositifs territoriaux de soutien.
- Ce redéploiement peut être envisagé comme une mesure temporaire, il convient toutefois de préserver le rôle historique et fondamental des départements dans le paysage culturel régional.



LES QUESTIONS DE LA COMMISSION CULTURE



Question d'Elisabeth Douzille - Directrice Culture de la Nouvelle-Aquitaine

Comment concilier l'ambition nationale affichée d'atteindre 100 % d'élèves bénéficiaires de l'éducation aux images avec les signaux contradictoires observés localement, notamment la baisse des crédits des DRAC et les difficultés liées à l'intégration des transports dans le Pass Culture ?

Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- L'éducation aux images constitue une priorité nationale qui requiert un renforcement de la coordination entre les acteurs locaux et nationaux impliqués.
- La diminution des crédits déconcentrés attribués aux DRAC représente un signal préoccupant, appelant à une réallocation stratégique et concertée des ressources.
- Le Pass Culture constitue un levier majeur de cette politique, mais les difficultés liées au financement des transports doivent être résolues de manière urgente pour garantir son efficacité opérationnelle.
- Le renforcement des partenariats entre l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les opérateurs culturels est indispensable pour une mise en œuvre efficiente.

Question d'Igor Boiko - Directeur Culture de la Région Sud

Quelle est la position du CNC concernant l'intégration des nouveaux entrants au sein des collectivités infrarégionales dans les fonds de soutien régionaux, notamment en ce qui concerne le maintien ou le développement du soutien à la production audiovisuelle ?



Réponse de Gaëtan Bruel, Président du CNC

- Le CNC promeut une intégration progressive, concertée et adaptée des nouveaux entrants dans les dispositifs régionaux.
- Le maintien et le développement du soutien à la production audiovisuelle demeurent une priorité constante, indépendamment du niveau territorial.
- Le CNC priviliege une répartition équilibrée entre soutien à la production et à la diffusion dans ces fonds.
- Un accompagnement différencié des collectivités est envisagé en fonction de leurs capacités financières spécifiques.
- La concertation locale et la co-construction des dispositifs sont indispensables pour prévenir toute rupture dans le soutien aux filières culturelles.



COMMISSION CULTURE DE RÉGIONS DE FRANCE



AUDITION DE GAETAN BRUEL, PRÉSIDENT DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA

L'audition a été :

Présidée par : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice et conseillère régionale de Normandie

Préparée par : Ganesh PEDURAND, conseiller Culture de Régions de France
et Victor PERIGAUD, stagiaire au sein de Régions de France